VILLE DE CLERMONT FERRAND

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **27 septembre 2019 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt sept septembre deux mille dix neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 20 septembre 2019, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sandrine DUBOC-GEAY, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Claude LEROUX, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Jean-Pierre LAVIGNE à Jean-Pierre BRENAS

Excusé(e)s : François BARRIÈRE

Absent(e)s : Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

Après l'appel, une minute de silence est observée en mémoire de Monsieur Jacques CHIRAC, ancien Président de la République.
Madame Géraldine BASTIEN arrive au cours de l'hommage de Monsieur le Maire à Monsieur Jacques CHIRAC.
Monsieur Jérôme AUSLENDER arrive pendant la présentation de la question n°1.
Monsieur Christian PORTEFAIX quitte la séance avant le vote du la question n°5 et donne pouvoir à Monsieur Didier MULLER.
Madame Marion CANALES quitte la séance avant le vote de la question n°9 et donne pouvoir à Madame Nicaise JOSEPH.
Madame Valérie BERNARD quitte la séance avant le vote du vœu et donne pouvoir à Monsieur Gérard BOHNER.

Rapport N° 16

SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Dans le cadre du soutien à la vie associative, la Ville met en place chaque année une enveloppe destinée à l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations, auxquelles elles peuvent prétendre par une demande et un dépôt de dossier.

Les crédits nécessaires étant inscrits au budget, il vous est proposé, en accord avec votre commission :
- d'approuver la répartition des aides financières accordées aux associations ci-après, pour un montant global de 6 800 €
- d'autoriser le versement en temps utile de ces subventions aux associations concernées

ASSOCIATION CARTOPHILIQUE CLERMONTOISE (ACC)

L'objet de l'association est de promouvoir la carte postale ancienne et moderne et de contribuer ainsi à la conservation du patrimoine historique.
Son objectif est également d'être le facilitateur du rapprochement des collectionneurs par la mise en place de bourses d'échanges, de conférences, d'expositions et de participer régulièrement à des salons.

Budget annuel de l'association :	5 400 €
Subvention accordée en 2018 :	200 €
Subvention sollicitée :	300 €
Subvention proposée :	200 €

ASSOCIATION CULTURELLE MAGHRÉBINE

Cette association a pour objet de proposer aux ressortissants de la communauté maghrébine une offre de service dans les secteurs sociaux, juridiques ou administratifs.
Elle accompagne des familles en difficultés, confrontées aux procédures administratives.
Par ailleurs, elle participe à la sauvegarde des intérêts moraux de ses adhérents et à la lutte contre le racisme et les discriminations.

Budget annuel de l'association :	8 250 €
Subvention accordée en 2018 :	1 300 €
Subvention sollicitée :	1 300 €
Subvention proposée :	1 300 €

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LA JEUNESSE AU PLEIN AIR DU PUY DE DÔME-LA JPA 63

La Jeunesse au Plein Air est une confédération laïque d'organisations qui agit pour un projet de transformation sociale fondé sur des valeurs de laïcité, de solidarité et de citoyenneté.
L'objet de l'association est de :
- rendre effectif le droit des enfants et des jeunes aux loisirs collectifs ;
- promouvoir les accueils collectifs de mineurs, la laïcité et une éducation à la citoyenneté.

Budget annuel de l'association :	16 870 €
Subvention accordée en 2018 :	2 000 €
Subvention sollicitée :	2 000 €
Subvention proposée :	2 000 €

ASSOCIATION FRANCE PALESTINE SOLIDARITE GROUPE LOCAL DE CLERMONT-FERRAND

L'objet de l'association est de faire connaître le peuple Palestinien et d'œuvrer pour la réalisation de ses droits nationaux, de développer l'aide matérielle et humanitaire et d'établir des liens d'amitié et de solidarité.

Budget annuel de l'association :	23 670 €
Subvention accordée en 2018 :	500 €
Subvention sollicitée :	500 €
Subvention proposée :	500 €

AMICALE LAÏQUE DES LANDAIS FOYER DES JEUNES ET D'EDUCATION POPULAIRE

L'association a pour objet d'organiser des activités culturelles, collectives, artistiques, sportives ou de loisirs et de stimuler un dialogue et des pratiques de solidarité entre ses membres.

Elle propose à ses adhérents une palette d'activités diversifiées : aquariophilie, escalade, musique, gymnastique d'entretien et guitare.

Budget annuel de l'association :	8 280 €
Subvention accordée en 2018 :	1 200 €
Subvention sollicitée :	1 200 €
Subvention proposée :	1 200 €

GROUPE UNIONISTE AGAPE

L'objet de l'association, sur les fondements de l'éducation populaire, est d'accompagner les groupes de scouts (Éclaireurs Unionistes, Éclaireurs de France et Scouts de France) dans une démarche éducative et récréative contribuant à la formation morale, civique, sociale, économique, artistique et physique de ses adhérents.
L'association a une offre variée d'activités à travers des camps mis en place sur des week-ends et pendant les périodes de vacances scolaires.

Budget annuel de l'association :	4 822 €
Subvention accordée en 2018 :	600 €
Subvention sollicitée :	600 €
Subvention proposée :	600 €

LE CHANTIER 1848

L'objet de l'association est la création de liens sociaux à travers des projets culturels. Elle s'adresse à des personnes isolées ou fragiles (psychologiquement, socialement ou financièrement) pour les conduire à des productions et des rencontres culturelles.

Constitués en groupes de travail périodiques (ateliers hebdomadaires) les adhérents, au nombre de 35, travaillent sur des œuvres collectives ou individuelles et participent ainsi à des créations, des expositions ou des ventes dans les locaux de l'association.

Budget annuel de l'association :	4 263 €
Subvention accordée en 2018 :	1 000 €
Subvention sollicitée :	1 000 €
Subvention proposée :	1 000 €

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 10 OCT. 2019

Pour le Maire et par délégation
Le Conseiller

Christian PORTEFAIX